
**Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2005**

Distr. générale
5 avril 2006
Français
Original : anglais

Compte rendu analytique de la 19^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 18 mai 2005, à 17 h 15

Président : M. de Queiroz Duarte (Brésil)

Sommaire

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

05-34972 (F)



La séance est ouverte à 17 h 30.

Organisation des travaux

**Répartition des points de l'ordre du jour
entre les Grandes Commissions de la
Conférence** (NPT/CONF.2005/CRP.3)

**Projet de décision concernant les organes
subsidiaires** (NPT/CONF.2005/CRP.4)

Présidence des organes subsidiaires

1. **Le Président** propose que les documents de séance NPT/CONF.2005/CRP.3, intitulé « Répartition des points de l'ordre du jour entre les Grandes Commissions de la Conférence » et NPT/CONF.2005/CRP.4, intitulé « Projet de décision concernant les organes subsidiaires » soient adoptés en tant que documents officiels de la Conférence.

2. *Il en est ainsi décidé.*

3. **Le Président** donne lecture de la déclaration suivante :

« Il est entendu que chacune des trois Grandes Commissions allouera dans ses débats du temps à ses organes subsidiaires, de manière équilibrée, sur la base du taux proportionnel appliqué lors de la dernière Conférence d'examen. »

Il propose que la déclaration soit adoptée par la Conférence.

4. *Il en est ainsi décidé.*

5. **Le Président** propose la répartition suivante des présidences entre les organes subsidiaires créés dans le cadre des Grandes Commissions de la Conférence. La Grande Commission I serait présidée par la Coalition pour un nouvel ordre du jour, la Grande Commission II par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et la Grande Commission III par le Mouvement non aligné.

6. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 17 h 40.